

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2026

LES MANQUEMENTS ET DYSFONCTIONNEMENTS DU COMITÉ NATIONAL D'ACCUEIL  
ET D' ACTIONS POUR LES RÉUNIONNAIS EN MOBILITÉ - (N° 2867)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° 2

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Emmanuel Taché, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Evrard,  
M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet,  
M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti,  
M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli,  
M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, M. Jordan, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte,  
Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis,  
Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet,  
M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin,  
Mme Martinez, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin,  
Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet,  
M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-  
Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck,  
Mme Sicard, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli, M. Tomatis, Mme Dellong Meng, M. Allisio,  
M. de Fleurian, M. Boulogne, M. Chaumeil, M. Boccaletti, M. Dussausaye, M. Gery, M. Falcon,  
M. Dutremble, M. Dufosset, M. de Lépinau, M. Chudeau, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Clavet,  
Mme Colombier, M. Buisson, M. Chenu, M. Casterman, Mme Bouquin, M. Blairy, M. Bernhardt,  
M. Bovet, M. Bilde, M. Taverne, Mme Blanc, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Bigot, M. Baubry,  
M. Amblard, M. Ballard, M. Bentz, Mme Bamana, M. Villedieu, M. Weber, M. Vos, M. Tonussi,  
M. Tesson et M. Tribuiani

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre :

« sur les manquements et dysfonctionnements des dispositifs d'accompagnement des Réunionnais  
et des Mahorais en mobilité professionnelle, en particulier ceux du Comité national d'accueil et  
d'actions pour les Réunionnais en mobilité (CNARM) et de l'Agence de l'Outre-mer pour la  
Mobilité (LADOM) »

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le titre actuel de la proposition de résolution se limite au CNARM. Or, les enjeux de mobilité professionnelle concernent également Mayotte, où LADOM joue un rôle central. Cet amendement vise à modifier le titre pour inclure explicitement Mayotte et LADOM, afin de garantir une approche globale et cohérente des politiques de mobilité dans les territoires ultramarins.